



**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services
au **01/02/2025**

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf
mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES**



**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 3 Ouverture, transformation, clôture
- 3 Services Bancaires de Base
- 3 Relevés de compte
- 4 Tenue de compte
- 4 Services en agence

BANQUE À DISTANCE

- 6 Par Internet (ordinateur, mobile ou tablette)
- 7 Par téléphone
- 7 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 8 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de service)
- 8 Services liés à la carte bancaire
- 9 Virement SEPA
- 10 Prélèvement SEPA / TIPSEPA
- 10 Chèque
- 10 Effet de commerce
- 10 Offres retirées de la commercialisation

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- 11 Espèces
- 11 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- 12 Virement SEPA
- 12 Prélèvement SEPA
- 12 Chèque
- 13 Effet de commerce
- 13 Commerce Électronique

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 15 Commission d'intervention
- 15 Opérations particulières
- 15 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 17 Facilité de caisse et/ou découvert
- 17 Financement du cycle d'exploitation
- 18 Crédits d'investissement

GESTION DE LA TRÉSORERIE

- 20 Epargne bancaire
- 20 Placements financiers
- 21 Droits de garde
- 22 Ingénierie sociale et financière

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 23 Epargne Verte
- 23 Crédits Verts

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 24 Assurer vos moyens de paiement
- 24 Assurer votre famille et votre entreprise
- 25 Préparer votre retraite
- 25 Assurer vos biens et votre exploitation
- 25 Offres retirées de la commercialisation

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- 26 Opérations par carte bancaire
- 27 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
- 27 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
- 27 Relevé de compte

RÉSOUTRE UN LITIGE

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site internet :

www.banquepopulaire.fr/bpaura, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/02/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop Pro)	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-I du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ELECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	18,20€/mois	Gratuit
• Hebdomadaire	7,80€/mois	Gratuit
• Décadaire	3,25€/mois	Gratuit
• Quinzaine	2,15€/mois	Gratuit
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier		1,65€/mois
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire		1,50€ HT
• Relevé de portefeuille titres		
– relevé annuel		Gratuit
– relevé trimestriel		Gratuit
– relevé mensuel		Gratuit
• Relevé de Frais		
– facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– relevé Annuel de Frais		Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services

(2) Hors virement instantané.

• Dates de valeur – versement d'espèces – retrait d'espèces – remise de chèque tiré sur la Banque – remise de chèque d'un autre établissement – paiement de chèque – virement reçu – virement émis – encaissement d'un prélèvement – paiement d'un prélèvement – remise commerçant cartes bancaires – paiement par carte débit immédiat – paiement par carte débit différé – effet remis à l'encaissement (mini 10 jours avant échéance) – effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) – effet domicilié • Délai d'encaissement ou d'indisponibilité – chèque remis à l'encaissement	J J J J + 1* J J J J J J J J + 4* J remise* J - 1* 15 jours ouvrés*
--	--

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	44,80€/trim.
• Commission de compte ou de mouvement Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais). – avec un minimum de	0,121%/trim.
• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	16€/trim.
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	30€/an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
	à partir de 82,00€/an

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence en euros	Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,30€
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte, à l'unité	5,13€ HT
– autre document ou remise de chèque	
- premier document	15,92€ HT
- document supplémentaire	6,83€ HT
• Attestations diverses	16,50€ HT
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	13,10€ HT
• Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes	93,80€ HT
• Frais de location de coffre-fort	à partir de
Prix défini en fonction du volume du coffre	87,08€ HT/an
– garantie unique de 30 000€	
• Gestion d'une succession	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ordinateur, mobile ou tablette)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce) (Internet, téléphone, SMS, etc.)

• **Cyberplus Entrepreneur individuel** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA unitaires

6,50€/mois⁽²⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (Internet, téléphone, SMS, etc.)

• **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur internet

Gratuit⁽²⁾

• **Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA unitaires et gérer des utilisateurs délégués

6,50€/mois⁽²⁾

• **Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés, de trésorerie, internationaux

9,50€/mois⁽²⁾

• **Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes : virements / prélèvements / remises LCR)

15,50€/mois⁽²⁾

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect

- Abonnement

- Abonnement avec gestion du risque commercial (Ellisphère)

Abonnement permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virement

9,20€ HT/mois
19,50€ HT/mois

• **Certificat numérique** : les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures

– CertEurope

– 3S Key⁽³⁾

92,00€ HT/an
66,50€ HT/an

• Secur'Pass

Gratuit

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus

– premier lecteur

– lecteur supplémentaire

– carte dédiée Pass CyberPlus

Gratuit
8,92€ HT
4,30€/an

• **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par email** (mise en place par Cyberplus)⁽²⁾

Gratuit

• Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement

– par consultation et par image

Gratuit

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis

– par SMS ou par email

0,30€ HT

• E-document

Gratuit

• **Coffre-fort numérique (15 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

1,80€ HT / mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

6 (3) Concernant les certificats 3Skey : minimum requis de 2 clés : une pour la partie administration, la ou les autre(s) destinée(s) à la signature. L'administrateur définit les utilisateurs ainsi que leurs droits et prend en charge les révocations et les renouvellements.

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.). Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24-7j/7). Composer le 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T/TS (Transport/Transport et Signature)	50,00€ HT/mois
• EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	90,00€ HT/mois
• Pack Initial	45,00€ HT/mois
- Abonnement EBICS TS (Transport et Signature)	
- Suite Entreprise.com	
- Application Suite Mobile	
- Nombre de banques : 1	
- Nombre de signataires : 2 maximum	
• Pack Essentiel	90,00€ HT/mois
- Abonnement EBICS TS (Transport et Signature)	
- Logiciel Turbo Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com	
- Application Suite Mobile	
- Nombre de banques : illimité	
- Nombre de signataires : illimité	
• Pack Premium	120,00€ HT/mois
- Abonnement EBICS TS (Transport et Signature) / EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	
- Logiciel Turbo Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com	
- Application Suite Mobile	
- Module de trésorerie	
- Opération SWIFT MT101-MT940	
- Service Ellisphère niveau I (scoring risque, limite de crédit conseillée et actualisation)	
- Sepa Mail Diamond : service de demande de vérification des coordonnées bancaires	
- Facturation : 1€ HT/IBAN interrogé	
- Demande Identifiant SEPA Mail : 41,00€ HT	
- Nombre de banques : illimité	
- Nombre de signataires : illimité	
Les prestations suivantes sont offertes pour toute souscription d'un pack Initial ⁽²⁾ , Essentiel ou Premium : Un certificat matériel + Maintenance	
• Option aux packs Initial, Essentiel, Premium	
- Facture électronique	
- Abonnement	50,00€ HT/mois
- Forfait de formation	200,00€ HT
- Relevé de compte Intraday	20€/mois
• Forfait de mise en place Turbo Suite Entreprise/Suite Entreprise.com	
- par téléphone	275,00€ HT
- sur site (par demi-journée)	605,00€ HT
• Maintenance	
- sur site (par demi-journée)	605,00€ HT
• SwiftNet	92,00€ HT/mois
• Confirmation par fax des remises télétransmises	
- par remise	26,00€

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mention-

né. (2) Installation téléphonique offerte sous réserve d'un engagement de 24 mois. En cas de résiliation avant 24 mois, facturation des frais à hauteur de 275€ HT

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué le 5 du mois suivant, elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement international à autorisation systématique (à débit immédiat)
 - cotisation carte Visa Business Start 44,80€

• Cartes de paiement

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	58,60€	58,60€
• Carte Visa Gold Business	138,00€	138,00€
• Carte Visa Platinum Business	218,00€	

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile⁽¹⁾) 6,50€
- Carte Corporate Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte
 - en mode normal 9,80€
 - en mode urgent 13,60€
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Fabrication de carte
 - en mode normal **Gratuit**
 - en mode urgent 21,80€
- Refabrication avant l'échéance à la demande du client
 - en mode normal 10,90€
 - en mode urgent 21,80€
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification 22,80€
- Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification 22,80€/an
- Recherche de facturette carte bancaire, par facturette 16,50€ HT
- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro
 - à compter du 3^{ème} retrait dans le mois 1,25€/retrait
 - avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business (retraits illimités) **Gratuit**

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement – occasionnel émis d'un compte vers un autre compte du même titulaire BPAURA – occasionnel émis vers un compte d'un autre titulaire ou vers un autre établissement - au guichet de votre agence - par Cyberplus Entreprise⁽¹⁾ - par Suite Connect - par télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – multiples, support papier - par virement – multiples saisis dans Cyberplus Entreprise⁽¹⁾ - par virement – multiples télétransmis par fichier (y compris Suite Entreprise V2, Suite Entreprise.com ou Cyberplus Entreprise) - par virement – fiscal ou social - support papier - par Cyberplus Entreprise⁽¹⁾ - par télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com)	Gratuit 5€ Gratuit Gratuit 0,16€ Nous consulter Gratuit 0,16€ 14,30€ 4,60€ 4,60€
• Frais par virement instantané occasionnel (via Cyberplus Entreprise ou application mobile PRO) - Instant Payment	Gratuit
• Virement SCT Jour (virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure)	0,50€
• Frais par virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise⁽¹⁾	1,40€ Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise⁽¹⁾	Gratuit Gratuit
• Virement de trésorerie France ou zone SEPA – Saisi en agence – Télétransmis ou par Cyberplus Entreprise⁽¹⁾	14,30€ 4,60€
• Opposition à un virement SEPA avant exécution – révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement SEPA	23,80€
• Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire	19,83€ HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
– SEPA	Gratuit
– SEPA interentreprise (B2B)	
- Support papier	12€
- Initié par Cyberplus Entreprise	5,40€
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA/TIPSEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	Gratuit
– révocation d'une échéance de prélèvement	
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)	
– avec Cyberplus	Gratuit
– au guichet de votre banque	5,10€/émetteur
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire)	
– au guichet de votre banque	Gratuit
• Demande de remboursement d'un prélèvement SEPA - par prélèvement SEPA (contestation non fondée)	16,30€

CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi simple	Frais d'affranchissement
– envoi en recommandé	Frais de recommandé
• Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remise de chèque	
– envoi simple	Gratuit
• Confection de lettres chèques	
– modèle standard	78,00€ HT
– autres demandes (sur devis personnalisé)	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,50€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (à la mise en place)	18,30€

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client	Gratuit
• Rejet pour demande de :	
– prorogation	22,30€
– paiement partiel	Gratuit

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)	35,10€
– cotisation carte Visa Business Electron	
• Cartes de paiement international	
– cotisation carte Visa Platinum Business à débit immédiat	218,00€
– cotisation cartes Businesscard Mastercard à débit immédiat ou différé	58,60€

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- | | |
|---|----------------|
| • Carte QR Code pour versements automatés | Gratuit |
| • Frais de comptage d'espèces et transport de fonds | Nous consulter |

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- | | |
|--|---|
| • Location, Maintenance, Installation | |
| – TPE dédié aux Professions Libérales de Santé | Nous consulter |
| – TPE sous ANDROID | |
| - IP Portable | Nous consulter |
| - IP Fixe | Nous consulter |
| - Pocket 4G | Nous consulter |
| - Option 4G | Nous consulter |
| - Forfait Casse | 153,00€ HT |
| – Forfait hors service, perte ou vol | |
| - TPE classique | 200,00€ HT |
| - TPE sous Android | 300,00€ HT |
| – Résiliation anticipée du contrat de TPE par le locataire | 70% des loyers restants |
| – Location saisonnière ou temporaire | Nous consulter |
| – Frais d'installation sur le site à la demande du client | 53,00€ HT |
| – Option ELC (Editeur/Lecteur Chèque) | A partir de 25€ HT/mois |
| • Intervention de maintenance | |
| – Intervention de maintenance sur site hors contrat | 128,00€ HT |
| – Option de maintenance sur site | 3,20€ HT/mois |
| • Refabrication de carte de domiciliation | 5,60€ HT |
| • Commission appliquée aux transactions par carte bancaire | Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée |
| • Forfait monétique (offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire) | |
| – jusqu'à 500€ de remises par mois | 3,15€ / mois |
| – jusqu'à 1 000€ de remises par mois | 5,20€ / mois |
| – plus de 1 000€ de remises par mois | 0,60% du montant |
| • Smile&Pay⁽¹⁾ | |
| – lecteur CB | 29,00€ HT |
| – commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires | Nous consulter |
| • Opération carte bancaire étrangère impayée/impayée commerçant CB | |
| – domestique | 30,00€ |
| – international | 60,00€ |
| • Traitement manuel de télécollecte (par facturette) | 1,65€ HT |
| • ONEY Proximité⁽²⁾ | |
| – régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois | Nous consulter |

(1) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire.

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

• Tap To Pay⁽¹⁾ – application – commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires – abonnement	Gratuit Nous consulter Nous consulter
--	--

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
---	----------------

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	41,00€ HT
• Remise de prélèvements SEPA – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) - par remise - par prélèvement SEPA	Gratuit 0,33€
• Incident sur avis de prélèvement SEPA (impayé, demande de remboursement, recherche de preuve, reversement, rappel, etc.)	14,50€
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	0,65€ HT / prélèvement représenté

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	9,20€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Remise de chèque(s) en vrac (régie immobilière dans le cadre de la loi ALUR) – mise en place	338,00€ HT
• Télécollecte image chèque – mise en place	174,00€ HT

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR – sur support papier - par remise - par effet – par Cyberplus / télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) - par remise - par effet • Mise en place de la convention cadre remise à l'escompte	8,85€ 5,00€ 2,65€ 0,52€ 90,00€
--	---

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	
– installation	60,00€ HT
– abonnement	7,00€ HT/mois
– coût par transaction	0,17€
• Cyberplus Paiement Net	
– frais d'inscription	170,00€ HT
– abonnement	20,00€ HT/ mois
– coût par transaction	0,17€
• Cyberplus Paiement Mix	
– frais d'inscription	650,00€ HT
– abonnement	35,00€ HT/ mois
– coût par transaction	0,17€
• Services optionnels	Nous consulter
• Payplug ⁽¹⁾	Nous consulter
• Direct et Proche ⁽²⁾ (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)	Nous consulter

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance⁽¹⁾), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾⁽²⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

à partir de 11,24€/mois

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez d'avantages tarifaires :

• Moyens de paiement

à partir de 4,39€/mois

- Visa Business
- Businesscard Mastercard®
- Visa Gold Business
- Visa Platinum Business

• Forfaits Pro

à partir de 11,10€/mois en version standard

Montant global des commissions de compte et des frais de tenue de compte appliqué selon les flux débiteurs annuels confiés (5 000 000€ maximum)

• Encaissements

- Location TPE⁽³⁾

Nous consulter

• Suite Connect⁽³⁾

- Abonnement

6,90€ HT/mois

• Assurance

- Fructi Facilités Pro EI ou Société⁽¹⁾⁽⁴⁾

à partir de 4,84€/mois

• Autres

- Coffre-fort numérique (espace de stockage 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)⁽³⁾

1,62€ HT/mois

ANCIENNES CONVENTIONS DE RELATION

Pour les anciennes conventions ex BP2L, ex BPA et ex BPMC⁽⁵⁾

Nous consulter

* Arrêt de commercialisation depuis le 2 juin 2024

(1) Produits qui bénéficient d'un tarif préférentiel en présence d'une convention de relation Rythméo (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Produits qui bénéficient d'un tarif préférentiel en présence d'une convention de relation Rythméo mais dont la facturation est prélevée par une cotisation séparée

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Produit dont la commercialisation est arrêtée.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	10,00€
– plafond mensuel	700,00€

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **COMMISSION INTERVENTION**

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, plafond fixé à 100€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	105,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	14,00€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur ou égal à 50€	20€
– supérieur à 50€	40€



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS CHEQUE REJETE**).

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	37,85€/chèque
• Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée)	6,25€

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾**

- inférieur à 20 €
- supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
10€⁽²⁾



À SAVOIR

Les frais de rejet, ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque, sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- **Frais de rejet d'un virement, d'un TIPSEPA ou d'un téléversement pour défaut de provision⁽¹⁾**

- inférieur à 20 €
- supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
10€⁽²⁾



À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE** ou **FRAIS VIREMENT IMPAYE** selon la nature de l'incident

• Echéance de prêt rejetée	10€⁽²⁾
• Frais sur échéance de prêt réglée en retard - par échéance réglée en retard	20,00€
• Rejet d'effet pour défaut de provision	23,00€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Rejet tardif de prélèvement SEPA	20,00€
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47,00€
• Effet impayé, réclamé, prorogé, non retour d'acceptation, non acceptation, etc.	15,00€

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Découvert du compte convenu et formalisé

– Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾

Nous consulter

• Découvert du compte non autorisé

– Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission de dépassement (inclus au TEG)

Majoration de 3%



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable aux dépassements est majoré « de 3 points »

• Commission de plus fort découvert (inclus au TEG)

0,07% /trim



À SAVOIR

Commission calculée trimestriellement sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre, elle est prélevée à la fin de chaque trimestre civil.

• Commission d'immobilisation (inclus au TEG)

30% des intérêts débiteurs



À SAVOIR

Commission perçue uniquement si le cumul des soldes débiteurs est supérieur à celui des soldes créditeurs sur le trimestre.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel du compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur. Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 7,90%, majoré de 3 points⁽²⁾, le TEG indicatif est de 13,69 % l'an et le taux de la période est de 13,69%.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

Nous consulter
Minimum 9,40€

(1) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

(2) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution.

(3) Le taux plafond dit «taux d'usure» est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est publié sur notre site Internet.

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾ ou Euribor 3 mois⁽²⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly) **Nous consulter**
Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

– mise en place de la convention cadre	90,00€
– commission de manipulation	8,85€/remise
– commission de notification	22€/remise
– créance cédée ou nantie sur marché	6,60€/créance
– minimum d'intérêts Dailly	35,60€/Dailly
– frais de recommandé	8,65€/créance
– prorogation	16,50€/demande

Lorsqu'une cession Dailly est échue non réglée, une majoration de 1,5% sera appliquée

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturation).

• Affacturation	Nous consulter
• Flash Factures	4,95% HT du montant financé de la facture
• Autres produits d'affacturation	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement – perçue sur le montant de l'engagement	2,6% min./trim.
• Etablissement d'un acte de caution – acte standard – acte complexe – en CHF	42,10€ / acte à partir de 140€/acte 405,00€/acte
• Mise en jeu de la caution	113,00€
• Aval sur billet (coupe de bois), aval fournisseurs	42,10€
• Prise de garantie courte terme	112€
• Mainlevée de garantie court terme	84€

Frais auxquels s'ajoutent les frais d'inscription initiale, de modification ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution.

(2) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

• Prêt moyen, long terme	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1%
– avec un minimum de	220,00€

Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)

• Crédit Bail	Nous consulter
• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Location Longue Durée (LLD)	Nous consulter
• Ouverture de crédit en compte courant	Nous consulter
• Assurances liées aux crédits d'investissement	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement, les frais d'inscription, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Prise de caution de tiers sur prêt	112,00€
• Frais de mise en place de gage sur véhicule	55,00€
• Frais de mise en place de gage sur autre bien mobilier	133,00€

Nantissement de compte titres financiers ou de créances

– titres cotés détenus BP AURA	112,00€
– titres cotés hors BP AURA	277,00€
– titres non cotés	390,00€

Délégation produits d'assurance vie capitalisation

- détenus BP AURA	112,00€
- hors BP AURA	277,00€

Gage de compte d'instruments financiers

- détenus BP AURA	112,00€
- hors BP AURA	277,00€

Frais de mainlevée de garantie

- de caution personnelle et solidaire par acte sous seing privé	84,00€
- par garantie notariée sur garantie hypothécaire	143,00€
- pour les autres garanties (gages, etc.)	64,00€

Opposition à la vente d'un fonds de commerce	22,50€ HT
---	-----------

Autres garanties	Nous consulter
-------------------------	----------------

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Modification du prêt	
– avec avenant	495€
– renégociation sur le capital restant dû (mini 495€)	1,5% du montant
– changement de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt) avec un minimum de 495€ par prêt	1,5% du montant
– sans rédaction d'avenant (changement de compte de prélèvement, de dates de prélèvement, etc.)	48,20€
• Duplicata du contrat de prêt	22,17€ HT
• Duplicata de tableau d'amortissement	27,33€ HT
• Forfait de déblocages de prêt (à compter du 10^{ème})	16,50€
• Décompte de remboursement	22,50€ HT
• Attestations/copies diverses	22,17€ HT/copie
• Frais de mise en place d'un plan d'amortissement pour créance pré-contentieuse	Nous consulter
• Frais d'envoi de contrat aux non résidents	138,00€

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme Nous consulter
- Certificat de dépôt négociable Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- Ouverture d'un compte titres ordinaire **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Transfert d'un compte titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire
avec minimum de perception 102,00€ HT
 - commission fixe par ligne 13,67€ HT
 - valeurs France/OPCVM 49,08€ HT
 - valeurs étrangères
- Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

	AGENCE	TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)			
– de 0 à 1500€	0%	0%	0%
– de 1500 à 10 000€	1,18%	1,18%	0,52%
– au delà de 10 000€	1,13%	1,13%	0,47%
Commission fixe			
Minimum de perception	18,40€	18,40€	9,90€

+ 38€ par ligne de titres nominatifs



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- Ordre transmis et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé **Gratuit**
- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾
 - OPC Banque Populaire Nous consulter
 - OPC hors réseau Banque Populaire Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

- **Autres opérations de bourse** Nous consulter
– paiement dividende, achat vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction...
- **Autres instruments financiers** Nous consulter

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
• Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe			Forfait de 5,42€ HT	
• Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
• Tranche de 0 à 50 000€	0,055% HT			
• de 50 001€ à 150 000€	0,046% HT			
• au-delà de 150 000€	0,038% HT			
• Commission fixe par ligne :				
• - les 8 premières lignes				2,00€ HT/ligne
• - lignes 9 à 25				1,34€ HT/ligne
• - au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,67€ HT/ligne
• Valeurs du Groupe		50% de réduction*		Commission fixe standard**
• Minimum de perception des droits de garde			8,34€ HT	
• Maximum de perception des droits de garde			208,34€ HT	
• Si détention de titres étrangers dans le portefeuille			Forfait 9,09€ HT ⁽¹⁾	
• Portefeuille sans valeur inscrite			Forfait de 5,42€ HT	

* De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

- **Parts sociales**
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales **Gratuit**
- **Titres nominatifs (par ligne de titres convertis)** 29,16€ HT
- **Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif** (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde⁽²⁾

- **Frais de gestion d'un compte titres** **Gratuit**

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

- **Relevé de compte rendu d'opération** Nous consulter

(1) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

• **Rétrocessions**

Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni intermédiaire.

• **Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance (Gestion sous Mandat)**

Nous consulter

• **Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération**

Nous consulter

• **Imprimé Fiscal Unique**

Gratuit

• **Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique**

Nous consulter

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

Nous consulter

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : titre restaurant⁽¹⁾, titre cadeau⁽¹⁾, CESH Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire.

TRANSITION ENERGETIQUE

EPARGNE VERTE

La Banque de la Transition Énergétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

- CAT Transition Énergétique Nous consulter
- Livret Transition Énergétique Association Nous consulter

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS

Solutions de financement des équipements écologiques (installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels...), des flottes automobiles d'entreprises...

Pour tous vos projets liés à la transition énergétique, nous consulter.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾

58,20€/an

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèce ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- FRUCTI-Facilités Pro⁽²⁾ / FRUCTI Facilités Agri⁽²⁾

– version Accident - Maladie (montant garanti)

- 12 500 €

- 25 000 €

- 50 000 €

80,10€/an

156,00€/an

312,00€/an

– version Accident (montant garanti)

- 50 000 €

64,50€/an

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro Plus⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

- Homme Clé +⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

L'assurance Homme Clé + vous aide à poursuivre votre activité en cas de disparition d'un collaborateur essentiel ou d'un associé.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

24 (1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

- Assur BP Santé Collective ⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en oeuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

- Assur BP Santé Profil Pro ⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables ⁽¹⁾

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PERI (Plan d'Épargne Retraite Individuel) ⁽³⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative ⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- FRUCTI épargne + ⁽⁴⁾

Nous consulter



À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro ⁽⁵⁾

Nous consulter

- ASSUR-BP Auto du Pro (véhicule) ⁽⁵⁾

Nous consulter

OFFRES RETIREES DE LA COMMERCIALISATION

- Allo Assistance Pro ⁽⁶⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)*

Nous consulter

- Protection Financière Pro ⁽⁵⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre)*

Nous consulter

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

CHANGE MANUEL

- **Achat et vente de devises⁽¹⁾**

- commission de change

Cours Banque en
vigueur

- commission fixe

8,40€



À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

- **Frais de tenue de compte en devises**

Nous consulter

- **Commission de change**

- avec un minimum de

- avec un maximum de

0,05%

16€

106€

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

- **Paiement (hors zone euro)**

- commission proportionnelle au montant de la transaction

2,75%

- **Retrait d'espèces à un distributeur (hors zone euro)**

- commission fixe

- et commission proportionnelle au montant du retrait

3,65€

2,75%

- **Retrait d'espèces à un guichet bancaire (hors zone euro)**

- commission fixe

- et commission proportionnelle au montant du retrait

5,35€

2,75%

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises	
L'option de frais "SHARE" (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE	
– Papier	
– Commission proportionnelle au montant de l'opération	1‰
– Minimum	23,00€
– Maximum	170,00€
– Télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise	
– Commission proportionnelle au montant de l'opération	0,8‰
– Minimum	14,50€
– Maximum	90,00€
– Frais additionnels	
– Acquit swift	9,58€ HT
– Swift urgent	17,60€
– Frais d'intervention et de recherches	23,50€ HT
– Virements émis en mode "OUR" (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)	Tarif selon pays destinataire
• Par chèque	
– Chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 32,00€, maxi 165€)	0,15% du montant
• Par effet reçu de l'étranger pour encaissement	
– Commission de paiement (sur le montant de l'opération)	
– Simple (mini 35,00€, maxi 150,00€)	2‰
– Documentaire (mini 50,00€, maxi 150,00€)	2‰
– Frais additionnels de gestion si	
– Acceptation, prorogation, impayé (forfait)	27,00€
– Bon de cession sur remise documentaire	27,00€
– Frais d'intervention et de recherches	23,50€ HT

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"⁽¹⁾

• Par virement non SEPA reçu⁽¹⁾ (hors commission de change)	
– Montant inférieur ou égal à 500€	9,00€
– Montant supérieur à 500€	19,00€
• Par effet	
– Simple (mini 35,00€, maxi 150,00€)	2‰
– Documentaire (mini 50,00€, maxi 150,00€)	2‰
– Frais additionnels de gestion si	
– Acceptation, prorogation, impayé (forfait)	27,00€
– Frais d'intervention et de recherches	23,50€ HT

RELEVÉ DE COMPTE

• Duplicata d'extrait de compte en devises	8,00€ HT
---	----------

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre / tiré

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Réclamations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR MAIL
Service Réclamations Clients 2 avenue du Grésivaudan 38700 Corenc	www.banquepopulaire.fr/bpaura/ Rubrique "Besoin d'aide ?" / Réclamations	reclamations.bpaura@bpaura.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi et à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la date de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (Carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton "Saisir le médiateur" ou en scannant le QR-Code :



Médiateur de l'AMF,
Autorité des Marchés
Financiers - 17 Place de
la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Pour les entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) :

Le médiateur bancaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.

<http://www.mediateur-fnbp.fr>

Médiation des entrepreneurs individuels
auprès de la FNBP - 20 / 22 rue Rubens -
75013 PARIS

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

<https://www.mediation-assurance.org>

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extrajudiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Par l'application, rubrique "Contacts"

Par Internet via l'espace personnel (www.banquepopulaire.fr/bpaura)

Pour contacter un conseiller

À partir du Centre de Relation Clients :

Depuis la France, au 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par l'application mobile Banque Populaire Pro

Par Internet via l'espace personnel (www.banquepopulaire.fr/bpaura)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)

Par téléphone avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger, au : +(33) 4 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +, FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et Homme Clé + sont assurés par :

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,

N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE :

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA GIE :

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

IMA Assurances :

Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

PERI est assuré par :

BPCE Vie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, Assur BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par :

BCPE Assurances IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS,
entreprise régie par le code des assurances.
Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8.
490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,
36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, 110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

Swile :

Société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)**, Espace unique de paiements en euros : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaura

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition
Énergétique - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie
par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes
relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon
- Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de
l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHINQ délivré par l'ADEME - Siège social : 4,
boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071
www.banquepopulaire.fr/bpaura/ - Impression : SudOffset - Ref : 10/2024 -  **POINT 11**



Imprimé sur papier certifié PEFC

SUD OFFSET

